



SNUipp-FSU 67  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Fax : 03 90 22 13 16  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier, entre autres, les départs en stage CAPA SH : force est de constater que décidément, le changement n'est pas pour maintenant : aucun départ dans les options E et G !

Ne pas renouveler ce vivier d'enseignants spécialisés, c'est condamner définitivement les RASED qui subsistent encore. Les enseignants et les élèves, eux, paient chaque jour les conséquences de l'absence de solutions dans l'école pour la prise en charge de la difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'il est opposé au profilage des postes dont la liste augmente de manière exponentielle d'année en année, rendant le mouvement de plus en plus difficile et dégradant la transparence et l'équité qui devraient prévaloir.

Pour les demandes de temps partiel, nous vous demandons d'accorder aux collègues un délai supplémentaire : certaines demandes dépendent de l'application de la réforme des rythmes dès 2013. Les municipalités pouvant se déclarer jusqu'au 31 mars, en plein week-end pascal, la date du 2 avril nous semble prématurée. Nous vous demandons de reculer le délai de dépôt des demandes de quelques jours.

Une immense majorité de villes et de villages dans notre département a d'ores et déjà décidé de se laisser le temps jusqu'à la rentrée 2014 pour organiser la prise en charge des enfants dans le cadre de nouveaux rythmes scolaires.

Nous ne pouvons que nous en réjouir compte tenu de l'ampleur de la tâche. Le SNUipp-FSU continuera d'œuvrer pour que ce décret mal ficelé soit réécrit. Aucune réforme de qualité ne pourra se faire sans les enseignants et si la réforme devait s'appliquer effectivement à la rentrée 2014, il faut impérativement que nos collègues disposent de suffisamment de temps pour construire des projets ambitieux.

Sur quel créneau horaire pensez-vous dégager ces heures de travail en commun ?

En outre, les projets de pause méridienne allongée (2 h 45 évoquées à Strasbourg) inquiètent, à juste titre, car il est mensonger de prétendre agir dans l'intérêt de l'enfant lorsque ni les locaux ni les activités proposées ni les taux d'encadrement par des personnels précaires ne permettent un temps de calme et de repos.

Pour conclure enfin, nous souhaitons connaître le sort qui sera réservé aux remplaçants qui seront amenés à remplacer parfois le mercredi matin dans les communes qui décideront d'appliquer la réforme des rythmes à la rentrée prochaine : comment envisagez-vous leur organisation de service ?

Même si le ministre nous a déclaré que les contrôles « tatillons » ne seraient plus de mise, nous nous inquiétons. Alors même que la nouvelle organisation des 108 heures et des APC n'a pas débuté... les premières remontées du terrain nous interpellent !

Il semblerait que des modalités d'organisation figées au niveau des jours et des créneaux horaires soient déjà annoncées.

Et cela en contradiction avec tous les textes réglementaires publiés à ce jour !

Comme vous le voyez la rentrée 2013 s'annonce prometteuse !